

# Contrat d'engagement AMAP : PAIN du 6 octobre 2016 au 29 décembre 2016

## Signataires du contrat

Il est convenu ce qui suit, entre : **La Conquête du pain**, 47 rue de la Beaune,  
93100 Montreuil  
et le souscripteur :

NOM : Prénom :

## Le souscripteur et les boulangers s'engagent à :

- Respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP, ainsi que dans le règlement intérieur et les statuts de l'AMAP de l'OURCQ dont ils ont pris connaissance
- Informer le collectif d'éventuels soucis rencontrés

## Les boulangers s'engagent à :

- Livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, fabriqués dans leur fournil et avec des produits cultivés sans herbicides ni pesticides, en agriculture biologique
- Donner régulièrement des nouvelles de leur activité, et accueillir les souscripteurs dans le fournil au moins une fois pendant la saison d'engagement, venir participer aux distributions 1 fois par trimestre
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail
- En cas d'incapacité à livrer (grèves, pannes,..) si une solution n'a pu être trouvée (choix d'une autre date) le montant de la commande hebdomadaire sera reconduit sur la saison suivante ou remboursé

## Le souscripteur s'engage à :

- Préfinancer la production en réglant sa commande à la signature de ce contrat
- Assurer au minimum deux permanences de distribution et participer à la visite à la boulangerie
- Gérer le partage éventuel de son abonnement « pain », ses retards et absences aux distributions
- Trouver un remplaçant pour la durée restante du contrat s'il souhaitait l'interrompre
- se tenir informé sur les distributions et participer activement à la vie de l'AMAP

## Distribution hebdomadaire :

- Les jeudis de 20 h 30 à 21 h 30, à l'espace J2P, 17 rue de Petit, Paris 19<sup>ème</sup>
- **Première distribution le 6 octobre 2016, dernière distribution le 29 décembre 2016**, soit 13 distributions.

## Produits proposés :

La recette du pain varie chaque semaine, au choix des boulangers  
Sont disponibles : des pains de 500 g (3€ l'unité) ou de 1 kg (5,50 € l'unité)

## PRODUITS COMMANDES :

## POUR UN MONTANT DE :

..... pain(s) de 500g \* 3 € \* 13 distributions =

..... pain(s) de 1 kg \* 5,50 € \* 13 distributions =

soit pour 1 pain de 500g : 39 € (2 x 19,50 en deux chèques) ; pour un pain de 1kg :  
71,50 € (2 x 35,75 € en deux chèques)

## Modalités de paiement :

Les commandes sont payables par **chèque à l'ordre de « La conquête du pain »**, en un ou deux chèques qui seront encaissés en octobre et décembre,

Émetteur du chèque	Banque et n° de chèque	Montant	Mois d'enc.
			octobre
			décembre

En cas de situation exceptionnelle les conditions d'application de ce contrat pourront être revues à l'occasion d'une réunion entre les adhérents, le partenaire producteur et un représentant du réseau régional des AMAP. Il est cependant rappelé que le présent contrat s'inscrit dans une démarche de solidarité vis-à-vis du producteur.

Fait en 3 exemplaires : 1 pour le souscripteur, 1 pour le producteur, et 1 pour l'AMAP

Paris, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2016,

Le souscripteur : pour les boulangers : pour l'AMAP de l'Ourcq :